



Faits saillants
Séance extraordinaire du conseil des commissaires
16 mai 2018

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

- Plan d'engagement vers la réussite
- CC-180516-CA-0112**
- ATTENDU QUE le plan stratégique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a pris fin le 30 juin 2017;
- ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a préparé un nouveau plan visant à améliorer la réussite scolaire au Québec d'ici 2030;
- ATTENDU QUE le plan du MEES comporte des objectifs et des orientations que doivent adopter toutes les commissions scolaires;
- ATTENDU QUE les groupes concernés ont été invités à prendre part aux assemblées publiques qui ont eu lieu au printemps 2018 afin de préparer l'élaboration du plan;
- ATTENDU QUE les commentaires émis lors des assemblées publiques ont permis à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de fixer ses objectifs et ses orientations selon l'encadrement défini par le MEES;
- ATTENDU QUE les parties prenantes de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier seront invitées à participer à une consultation afin de faire valoir leurs opinions sur les objectifs et les orientations du plan;
- IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2018/05/16-CA-001;
- ET QUE le conseil des commissaires autorise la tenue d'une consultation de 30 jours commençant le 18 mai 2018 et se terminant le 18 juin 2018 avec toutes les parties prenantes, y compris les conseils d'établissement, le comité des parents, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, les professionnels, la CSN-S18 et le SEP-B-Québec (section locale 577), affilié à la FTQ.

Adopté à l'unanimité

Demande de retrait d'une disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019 visant la récupération, par le MEES, des surplus liés à la gestion du transport scolaire

CC-180516-CA-0113

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a présenté une disposition dans le projet de règles budgétaires 2018-2019 visant à récupérer les surplus générés par une gestion optimale du transport scolaire;

ATTENDU QUE le MEES ne financera le transport scolaire en 2018-2019 qu'à hauteur de 37,6 pour cent et que le 62,4 pour cent restant proviendra de la taxe scolaire perçue par la commission scolaire;

ATTENDU QUE la récupération du montant total des surplus équivaut à la récupération des revenus de la taxe scolaire;

ATTENDU QUE les surplus générés par une gestion optimale des circuits de transport scolaire sont essentiellement réinvestis en services directs aux élèves;

ATTENDU QUE la mesure de récupération proposée va à l'encontre des principes de bonne gestion;

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec a exprimé sa position sur la question, en demandant le retrait de la disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente une demande écrite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, pour le retrait de la disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019 afin de permettre aux commissions scolaires de faire l'usage de ces surplus, comme le prévoit la règle actuelle;

QUE le ministre soit informé que la commission scolaire a toujours fait preuve d'efficacité et de diligence dans la gestion de l'enveloppe budgétaire consacrée au transport scolaire;

QUE le conseil des commissaires appuie fortement la lettre du 2 mai 2018 adressée au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, dans laquelle est exprimée la position de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à toutes les commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité

Processus de recrutement

CC-180516-CA-0114

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite entamer le processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale;

ATTENDU QUE, conformément au paragraphe 4.1.1 de la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, le conseil des commissaires est tenu de choisir, parmi les méthodes suivantes, celle qui sera utilisée pour mener à bien ce processus :

- A) Le conseil mène tout le processus;
- B) Le conseil mène une partie du processus et obtient un soutien externe;
- C) Le conseil confie tout le processus à une source externe en retenant les services d'une firme de consultants en ressources humaines (dans ce cas, seuls les paragraphes 4.1.2 et 4.8 s'appliquent);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier opte pour la méthode B pour mener à bien le processus de recrutement d'une direction générale.

Adopté à l'unanimité

Critères, durée et méthodes d'affichage

CC-180516-CA-0115

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite entamer le processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale;

ATTENDU QUE, conformément aux paragraphes 4.1.2 et 4.1.3 de la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, le conseil des commissaires doit décider, par voie de résolution, des exigences particulières et de la durée de l'affichage du poste de direction générale;

ATTENDU QUE, conformément à ladite politique et à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit tout d'abord consulter le comité des ressources humaines et les syndicats et les associations de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sur les exigences particulières du poste de direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les exigences contenues au document n° SWLSB-2018/05/16-CA-001 comme étant les exigences particulières du poste de direction générale;

QUE le poste de direction générale soit affiché à l'interne ou à l'externe, ou les deux à la fois, comme suit :

- par invitation par courriel seulement;
- sur le site Web de la commission scolaire;
- à l'aide des outils du réseau de l'éducation;
- dans les journaux provinciaux ou nationaux; et/ou
- par tout autre moyen approprié;

ET QU'il soit confié au directeur du Service des ressources humaines le mandat d'afficher ce poste du 17 mai 2018 au 31 mai 2018.

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection - vote

CC-180516-CA-0116

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accepte de pourvoir les postes vacants au comité de sélection d'une direction générale par un vote à main levée.

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection

CC-180516-CA-0117

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite entamer le processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale;

ATTENDU QUE, conformément au paragraphe 4.2.1 de la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, le conseil des commissaires doit mettre sur pied un comité de sélection composé de la présidente et du vice-président du conseil des commissaires, de la présidente et du vice-président du comité exécutif, d'un commissaire-parent et de trois commissaires représentant les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les personnes indiquées ci-dessous au comité de sélection d'une direction générale;

ET QU'un commissaire substitut soit nommé advenant une absence.

Présidente – conseil / exécutif :	Jennifer Maccarone
Vice-président – conseil / exécutif :	Dean Dugas
Commissaire-parent :	Sergio Di Marco
Commissaire – Laval :	Ailsa Pehi
Commissaire – Laurentides :	Peter MacLaurin
Commissaire – Lanaudière :	Guy Gagnon
Commissaire substitut	Anne McMullon

Adopté à l'unanimité

Sélection et mandat :
soutien externe

CC-180516-CA-0118

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180516-CA-0117 par laquelle il choisit de mener lui-même une partie du processus et d'engager un soutien externe pour le recrutement et l'embauche d'une direction générale, conformément à l'article 4.1, paragraphe 4.1.1.2, de la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint;

ATTENDU QUE le paragraphe 4.1.4 de ladite politique stipule ce qui suit : *Si le conseil choisit la méthode prévue au paragraphe 4.1.1.2, il détermine par résolution les rôles et responsabilités du conseil des commissaires et du soutien externe;*

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services d'une firme de consultants en ressources humaines pour l'évaluation psychométrique;

QU'il soit donné à ladite firme le mandat de fournir des services d'évaluation psychométrique;

QUE le budget alloué à ces services n'excède pas 5000 \$, taxes en sus;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Action collective

CC-180516-CA-0119

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure autorisant une action collective relative aux frais chargés par 68 commissions scolaires (dossier n° 150-06-000007-138 - jugement du 6 décembre 2016 et jugement rectificatif du 24 mai 2017);

ATTENDU la demande introductive d'instance en action collective déposée le 22 juin 2017 (dossier n° 150-06-000007-138) à la suite du jugement d'autorisation;

ATTENDU l'entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses » (ci-après « l'Entente »);

ATTENDU les discussions tenues à huis clos;

ATTENDU que la présente résolution est adoptée sans admission de faits, de droit ou de responsabilité dans le seul but de mettre fin au litige;

ATTENDU la protection constitutionnelle au droit au secret professionnel, la protection du privilège relatif au litige et la protection du privilège relatif au règlement d'un litige;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

APPROUVE l'Entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses »;

AUTORISE la présidente et le directeur général à signer la transaction et tout document devant donner effet aux présentes;

ET VERSE l'Entente, la transaction et tout document devant donner effet aux présentes, sous pli confidentiel au répertoire des présentes, étant entendu que l'Entente, la transaction et tout document devant donner effet aux présentes sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics tant que la transaction n'a pas été approuvée par le Tribunal.

Adopté à l'unanimité